

CHAMPIONNAT DE VENDEE JEUNES

Centre de Loisirs des Plesses

Chateau d'Olonne

– 24 ET 25 NOVEMBRE 2018

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 :

Le C.D J.E 85 représenté par le Cercle d'échecs des SABLES d'Olonne organise le **CHAMPIONNAT DE VENDEE JEUNES 2018** Du 24 au 25 novembre 2018 au centre de loisirs des Plesses 2 rue Denis PAPIN au CHATEAU D OLONNE (85)

Article 2 :

Il comprend plusieurs tournois :

- championnat de Vendée minimes mixtes 2018
- championnat de Vendée benjamins mixtes 2018
- championnat de Vendée pupilles mixtes 2018
- championnat de Vendée pupillettes 2018

Article 3 : Appariements

Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : 6 rondes, appariements au système **SUISSE STANDART** (C04), forts-faibles, sans aucune protection (clubs, ligue, famille,...), assisté par ordinateur (**programme PAPI 3.3.4**, homologué par la FFE) pour tous les championnats sauf Open Cadets Juniors appariement au système toutes rondes le dimanche 25 NOVEMBRE Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait contrôler la validité de leur licence au plus tard le samedi 24 NOVEMBRE 2018 à 9 h 45; les appariements sont donnés à titre indicatif. L'appariement officiel est affiché sur le lieu du tournoi 5 minutes avant le début de la 1^{ère} ronde.

Article 4 :

Les **règles du jeu** sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), 88^{ème} Congrès de la FIDE à GOYNUK (ANTALYA, Turquie), applicables au 1^{er} janvier 2018.

Article 5 :

La **cadence** est de 50 minutes avec incrémentation de 10 secondes par coup.

Article 6 :

Le **départage** des ex æquo se fait de la manière suivante : Buchholz tronqué, Cumulatif et Performance (l'ordre des grilles PAPI 3.3.4 fait foi). Pour tous les championnats de Vendée dont l'appariement se fait au système suisse.

Le **départage des ex æquo** se fait de la manière suivante : Sonneborg Berger Buchholz tronqué et Performance (l'ordre des grilles PAPI 3.3.4 fait foi). Pour tous les championnats de Vendée dont l'appariement se fait au système toutes rondes.

Article 7 : Lieux, dates et horaires

Les parties se jouent : au Centre de Loisirs des Plesses 2 rue Denis PAPIN au Château d'Olonne

Clôture des inscriptions	Le samedi 24 novembre 2018 à 9h30
Pointage, vérification des Licences (Licence A obligatoire)	Le samedi 24 novembre 2018 de 8H45 à 9h30 (tout joueur arrivant après 9h45 sera apparié à la Ronde 2)
Horaires de Jeu	
- Ronde 1	Le samedi 24 NOVEMBRE 2018, à 10h00
- Ronde 2	Le samedi 24 NOVEMBRE 2018, à 13h15
- Ronde 3	Le samedi 24 NOVEMBRE 2018, à 15h30
- Ronde 4	Le dimanche 25 NOVEMBRE 2018, à 10h00
- Ronde 5	Le dimanche 25 NOVEMBRE 2018 à 13h15
- Ronde 6	Le dimanche 25 NOVEMBRE 2018 à 15h30
Remise des prix	Le dimanche 25 NOVEMBRE 2018 à 18h00

Entrée interdite pour les spectateurs.

Cependant, conformément à l'article 13.7 des Règles du Jeu, l'Arbitre peut ponctuellement limiter l'accès au tournoi.

LES ANIMAUX SONT INTERDITS DANS L'ESPACE DE JEUX

Article 8 : Arbitre et Organisateur

POTIRON Nicolas	Arbitre	Arbitre Fédéral 2
FLACHET Thierry	Arbitre	Arbitre Fédéral 4
LIMOUSIN Éric	Organisateur	CDJE 85 représenté par le CES

Article 9 : Commission d'appel

Article 10 : Conduite des joueurs

Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur.

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du joueur d'échecs (voir annexe). Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

L'utilisation de téléphone portable, de baladeur ou de matériel électronique est strictement interdite dans l'espace de jeu. Les téléphones doivent être éteint et mis en consigne sur la table de l'arbitre ou mis dans un sac fermé restant dans l'aire de jeux.

L'Arbitre pourra vérifier la présence (ou non) d'un appareil électronique susceptible de supporter un logiciel de jeu d'Echecs en demandant au joueur de vider ses poches.

Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l'Arbitre et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

A l'issue de la partie, les joueurs ne devront en aucun cas rester dans l'aire de jeux.

Il convient d'éviter toute conversation ou lecture suspecte.

Les stands de littérature échiquéenne ne peuvent ouvrir qu'à l'issue de la 1^{ère} heure de jeu

Une salle d'analyse sera mise à la disposition des joueurs

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité apporte à l'Arbitre les feuilles de parties dûment complétées (résultat clairement indiqué) et signées par les deux joueurs. Les compétiteurs sont autorisés à conserver le double de la feuille de partie, l'original doit être remis

à l'Arbitre. Ils doivent remettre leur jeu en place, éteindre la pendule électronique.

Les joueurs inscrits peuvent solliciter auprès de l'Arbitre une ou plusieurs absences. Dans ce cas, ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s).

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'Arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.

Signalement des abandons non justifiés au Directeur des tournois, titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 11 : Prix

La cérémonie de remise des prix commence à 18h00 LE dimanche 25 NOVEMBRE 2018.

Tout joueur absent à la cérémonie renonce ipso-facto à son prix.

Mode de répartition des prix : attribution « à la place ».

Article 12 :

L'inscription aux CHAMPIONNAT DE VENDEE JEUNES 2018 implique l'acceptation du présent Règlement Intérieur ainsi que la Charte du joueur d'échecs

L'Arbitre,
Nicolas POTIRON.

L'Organisateur,
LIMOUSIN Éric